

BVGer E-3964/2014 vom 23. Juli 2014

Bundesverwaltungsgericht, 2014-07-23, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-3964_2014

FR: TAF E-3964/2014 du 23 juillet 2014

IT: TAF E-3964/2014 del 23 luglio 2014

Regeste

Asile (non-entrée en matière / procédure Dublin) et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté, dans la mesure où il est recevable.

E. 2

La demande de dispense de frais est admise.

E. 3

Il n'est pas perçu de frais de procédure.

E. 4

La demande de nomination d'un défenseur d'office est rejetée.

E. 5

Le présent arrêt est adressé au recourant, à l'ODM et à l'autorité cantonale compétente. Le président du collège : La greffière : Jean-Pierre Monnet Aurélie Gigon Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.